



## PASS CIRCUIT VITESSE ET PASS CIRCUIT VITESSE ECO 2022 VERSION PILOTE

### 1. Que sont le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO sont des titres fédéraux :

- destinés à la pratique en France de roulage/loisirs sur circuit de vitesse homologué fermé à la circulation publique à l'exclusion de toute activité compétitive ;
- permettant de bénéficier de garanties d'assurance précisées aux points 7 et 8.

### 2. Quelles sont les structures habilitées à délivrer le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Les structures habilitées à délivrer le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO sont :

- l'ensemble des associations affiliées à la FFM ;
- les structures conventionnées exploitant des circuits de vitesse homologués ;
- les sociétés conventionnées ayant notamment pour objet l'organisation d'activités de sport loisir moto sur des circuits homologués.

Pour consulter la liste des structures ou sociétés ayant passé une convention avec la FFM : [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr)

### 3. Quelle est la durée de validité du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

La validité du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO est limitée à une seule journée de roulage, il est nominatif et ne peut être cédé.

### 4. Quelles sont les activités ouvertes au titulaire du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Le PASS CIRCUIT VITESSE et PASS CIRCUIT VITESSE ECO sont délivrés uniquement dans le cadre des activités de loisirs relevant de la discipline vitesse (roulage libre), à l'exclusion de toute activité compétitive.

### 5. Sur quel site de pratique peut-on utiliser le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Les activités doivent se dérouler en France, uniquement sur les circuits de vitesse homologués par l'administration, conformément aux articles R331-35 et suivants du Code du sport.

### 6. A partir de quel âge peut-on souscrire le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO peuvent être souscrits à partir de 6 ans révolus, (Voir en annexe le tableau des âges de pratique et cylindrées autorisés), conformément aux règles techniques et de sécurité de la discipline téléchargeable sur le site internet [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org). Pour les mineurs une autorisation parentale sera requise.

### 7. Quelles sont les assurances liées au PASS CIRCUIT VITESSE ? \*

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT VITESSE bénéficie des garanties d'assurance Responsabilité Civile\*\*, Individuelle Accident et Assistance Rapatriement.

Il pourra également souscrire des garanties complémentaires facultatives.

### 8. Quelles sont les assurances liées au PASS CIRCUIT VITESSE ECO ? \*

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT VITESSE ECO bénéficie uniquement des garanties d'assurance Responsabilité Civile\*\*.

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT VITESSE ECO ne bénéficie d'aucune autre garantie d'assurance comme l'Individuelle Accident.

### 9. Quelles sont les modalités de souscription du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

#### 9.1 - Pour obtenir votre PASS CIRCUIT VITESSE ou PASS CIRCUIT VITESSE ECO vous devez :

1. Souscrire votre PASS CIRCUIT VITESSE ou PASS CIRCUIT VITESSE ECO sur le site internet : [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr)
2. Présenter lors de votre roulage le PASS CIRCUIT VITESSE ou PASS CIRCUIT VITESSE ECO que vous avez souscrit.

#### 9.2 - Pour souscrire un PASS CIRCUIT VITESSE ou un PASS CIRCUIT VITESSE ECO auprès de l'organisateur vous devez :

1. Remplir et signer le formulaire de souscription du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO fourni par l'organisateur.
2. Effectuer le paiement du PASS CIRCUIT VITESSE ou PASS CIRCUIT VITESSE ECO auprès de l'organisateur.

### 10. A quel tarif est délivré le PASS CIRCUIT VITESSE et le PASS CIRCUIT VITESSE ECO ?

Le tarif du PASS CIRCUIT VITESSE est fixé à 40 €.

Le tarif du PASS CIRCUIT VITESSE ECO est fixé à 20 €.

Des frais administratifs supplémentaires, liés à la délivrance du PASS CIRCUIT VITESSE ou du PASS CIRCUIT VITESSE ECO pourront vous être demandés par l'organisateur.

\* L'extrait des conditions générales d'assurance figurent sur le formulaire papier de souscription du PASS CIRCUIT VITESSE et du PASS CIRCUIT VITESSE ECO et sur le site internet [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr).

\*\* La Garantie Responsabilité Civile (RC) attachée au PASS CIRCUIT VITESSE et PASS CIRCUIT VITESSE ECO n'interviendra que dans le cadre d'activités n'accueillant que des pilotes titulaires d'un titre FFM (Licence, Pass Circuit, etc...).